



Raymond Chabot Grant Thornton

L'instinct de la croissance^{MC}

Raymond Chabot Ressources Humaines inc.
Société affiliée de
Raymond Chabot Grant Thornton & Cie s.e.n.c.r.l.
Tour de la Banque Nationale, bureau 2000
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

PROFIL DE POSTE

Directeur général – Planification et règlementation



Lieu du poste

Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Supérieur immédiat

Président

Nombre d'employés supervisés
45

Personnes-ressources chez Raymond Chabot Ressources Humaines inc.

Louise Martel
Associée, Recrutement de cadres

Lyne Barbeau
Directrice principale, Recrutement
de cadres
514 393-4701
barbeau.lyne@rcgt.com

À propos de la Régie de l'énergie

La Régie de l'énergie « Régie » est un tribunal de régulation économique dans le secteur de l'énergie. Créée en vertu d'une loi adoptée par l'Assemblée nationale du Québec en 1996, la Régie est notamment chargée de fixer les tarifs et conditions de service pour le transport et la distribution de l'électricité de même que pour la distribution, le transport, la fourniture et l'emmagasinage du gaz naturel. Organisme autonome, la Régie est financée par les redevances et les droits des distributeurs réglementés selon le principe de l'utilisateur payeur. Sa mission consiste à assurer la conciliation entre l'intérêt public, la protection des consommateurs et un traitement équitable du transporteur d'électricité et des distributeurs. Elle favorise la satisfaction des besoins énergétiques dans le respect des objectifs des politiques énergétiques du gouvernement et dans une perspective de développement durable et d'équité au plan individuel comme au plan collectif.

La Régie est formée de douze régisseurs. La structure administrative de la Régie repose sur la présidence, trois directions, soit les Services juridiques, le Secrétariat, la Direction de l'administration, ainsi que sur la Direction générale, planification et règlementation, de laquelle relèvent trois directions générales adjointes.

Description sommaire

Relevant du président, le directeur général – Planification et règlementation gère les activités des trois directions sous sa responsabilité : deux directions générales adjointes, règlementation, principalement responsables des dossiers réglementaires d'Hydro-Québec Distribution, d'Hydro-Québec Transport, d'Énergir, s.e.c. et de Gazifère, et la Direction générale adjointe, planification et surveillance.

Description sommaire (suite)

Dans son rôle, le directeur général – Planification et réglementation dirige le personnel sous son autorité et veille à l'évaluation du rendement, à la détermination des attentes et au respect des conditions de travail, des politiques et des pratiques internes à la Régie en assurant une expertise professionnelle de pointe notamment en économie, comptabilité, finances et génie, adaptée à la nature et à la complexité des matières sous la responsabilité de la Régie.

Il valide la qualité des demandes de renseignements, les analyses et les recommandations produites en regard des exigences établies par la Loi sur la Régie de l'énergie et des attentes des régisseurs dans le cadre de l'examen des demandes présentées par les entreprises réglementées en matière de tarification, d'investissement, de plans d'approvisionnement et de fiabilité des réseaux de transport d'électricité ou à la suite de plaintes de consommateurs d'électricité ou de gaz naturel.

Il prépare des avis sur toute question soumise par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles en matière énergétique ou sur toute question qui relève de la compétence de la Régie.

Il s'assure de la mise en place et la gestion des moyens de surveillance des prix des produits pétroliers ainsi que la mise en place et la gestion d'un régime obligatoire de normes de fiabilité des réseaux de transport de l'électricité.

Il agit à titre de conseiller stratégique auprès du président en regard de la vision, des orientations stratégiques et du cadre réglementaire de la Régie. Il collabore, sur une base régulière, avec le Secrétariat de la Régie, la Direction des services juridiques et la Direction de l'administration pour les dossiers réglementaires et la gestion interne. Il s'assure de la tenue de réunions administratives pour la planification des calendriers et des enjeux réglementaires.

Il communique avec le personnel d'autres agences de réglementation au Canada (Office national de l'énergie, *Ontario Energy Board*, etc.) et fréquemment avec d'autres organismes aux États-Unis (*Federal Energy Regulation Commission (FERC)*, *North American Electric Reliability Corporation (NERC)* et *Northeast Power Coordinating Council Inc. (NPCC)*). Il exerce un rôle de représentation auprès des regroupements de régulateurs canadiens et américains (*Canadian Association of Members of Public Utility Tribunals (CAMPUT)* et *National Association of Regulatory Utility Commissioners (NARUC)*).

Le directeur général – Planification et réglementation possède une solide expérience en gestion le rendant apte à diriger une direction qui est hautement stratégique pour la Régie de l'énergie. Il doit assurer une orientation et un leadership stratégiques tant au niveau de la gestion des employés qu'au niveau de l'efficacité opérationnelle de sa direction. Il est également responsable de poursuivre la mise en place, le développement et l'optimisation des processus et contrôles.

Son rôle consiste également à accompagner et mobiliser ses équipes vers une culture d'amélioration continue, à assurer une excellence opérationnelle et à offrir une prestation de service exceptionnelle. Il bénéficie d'une réputation enviable et possède un parcours professionnel avec des réalisations probantes qui sont en lien avec le poste. Il est en mesure de concilier les intérêts de toutes les parties et fait preuve de neutralité afin d'assurer une prise de décision dans le meilleur intérêt de la Régie.

Principales tâches et responsabilités

- Participer à l'élaboration de la vision et du plan stratégique en vue d'encadrer l'action de la Régie;
- Fixer les objectifs et les priorités d'action de sa direction afin de permettre la réalisation du plan stratégique et favoriser l'adhésion à la mission de la Régie ainsi qu'aux valeurs et objectifs fixés;
- Proposer des directives, des objectifs et des politiques visant le fonctionnement efficace et optimal de sa direction;
- Voir au déploiement d'une stratégie de gestion et d'intégration des ressources financières, humaines et informationnelles;
- S'assurer que la Régie remplisse son rôle dans un souci de grande cohérence des décisions et des interventions et dans le respect des lois et règlements auxquels l'organisation est soumise;
- Fournir une expertise professionnelle de pointe notamment en économie, finances et génie adaptée à la nature et à la complexité des matières sous la responsabilité de la Régie;
- Gérer les ressources humaines, financières et matérielles en conformité avec les directives et politiques de la Régie et effectuer la planification budgétaire annuelle de sa direction;
- Voir, par les travaux de recherche, à suivre l'évolution du cadre réglementaire dans le domaine de l'énergie. Cerner et évaluer les enjeux internes et externes qui ont une incidence sur la Régie. Identifier les enjeux potentiellement susceptibles d'affecter négativement la Régie et en faire rapport au président;
- Participer à des rencontres en présence des régisseurs dans des dossiers dont les enjeux sont très complexes et/ou des précédents peuvent être établis;
- Participer, avec les différentes unités administratives de la Régie, à la conduite de dossiers réglementaires ou administratifs tels que la révision de la Loi sur la Régie de l'énergie ou de règlements, le Guide de paiement des frais des intervenants, etc.;
- Assurer la mise en place et la gestion des moyens de surveillance des prix des produits pétroliers;
- Assurer la mise en place et la gestion d'un régime obligatoire de normes de fiabilité du réseau de transport d'électricité;
- Collaborer à des comités, rencontres ou réunions pour étudier tout dossier en cours dans les opérations de la Régie tel que l'application des conditions de travail, la négociation des conventions collectives, l'élaboration de politiques, etc.;
- Diriger le personnel sous son autorité, évaluer le rendement, déterminer les attentes et s'assurer du respect des conditions de travail, politiques et des pratiques internes de la Régie;
- Impliquer ses employés comme des partenaires dans l'atteinte des objectifs;
- Assumer toute autre responsabilité confiée par le président.

Profil recherché

Formation

- Détenir un diplôme de premier cycle dans un domaine d'activité pertinent (finances, économie, droit ou ingénierie);
- Un diplôme de second cycle constitue un atout.

Expérience / connaissances

- Dix années d'expérience pertinente dans des fonctions similaires, dans le secteur privé, public ou parapublic, dont cinq ans d'expérience en lien avec la réglementation ou dans un environnement qui exige des habiletés comparables;
- Expérience concrète et connaissance du domaine de l'énergie (secteurs de l'électricité, du gaz naturel et d'hydrocarbures). La connaissance des règles de fonctionnement des tribunaux administratifs ou de la fonction quasi judiciaire est un atout;
- Compréhension des enjeux du milieu jumelée à une vision stratégique et opérationnelle;
- Capacité à traiter des dossiers complexes et à faire des recommandations pertinentes;
- Expérience dans un environnement syndiqué (un atout);
- Bilinguisme – français et anglais, tant à l'oral qu'à l'écrit.

Aptitudes

- Leadership stratégique et mobilisateur;
- Vision stratégique et opérationnelle jumelée à une bonne capacité à établir les priorités et être en mesure d'évaluer l'impact des décisions;
- Gestion axée sur l'action et l'atteinte des résultats; capacité à maintenir un climat de travail favorisant l'adhésion et la mobilisation du personnel;
- Conduite empreinte d'un niveau d'éthique élevée;
- Bonne capacité d'écoute et ouverture d'esprit;
- Aptitude pour la communication interpersonnelle de qualité. Habiletés démontrées pour faire des présentations et animer des discussions;
- Savoir susciter l'engagement et l'implication des personnes sous sa supervision en favorisant leur accomplissement professionnel ainsi que le développement de leurs compétences;
- Entregent et accessible;
- Faire preuve de rigueur, de créativité et d'innovation;
- Capacité d'analyser et de résumer;
- Sens de l'environnement;
- Excellentes compétences en collaboration et bonnes capacités de jugement;
- Avoir une attitude positive et constructive;
- Professionnalisme et engagement;
- Habiletés de gestion éprouvées : en planification, en administration, en organisation et en contrôle;
- Sens politique;
- Réflexion stratégique;
- Capacités opérationnelles, décisionnelles et organisationnelles;
- Ouverture d'esprit;
- Maîtrise des logiciels de la suite Microsoft Office.

Défis du poste

- Poursuivre la mise en place des structures nécessaires pour assumer les nouvelles obligations de la Régie dans le cadre de l'adoption de la Politique énergétique 2030;
- Démontrer la proactivité, l'initiative et le sens de la capacité d'innovation de la Régie;
- Poursuivre l'actualisation, l'implantation et le développement des processus afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle de la Régie;
- Mettre en place les mécanismes de contrôle assurant la qualité des livrables;
- Développer de nouvelles expertises à l'interne tout en renforçant l'engagement des employés.

Pourquoi se joindre à la Régie de l'énergie

- Caractère unique – acteur économique majeur;
- Environnement en transformation;
- Portée des pouvoirs;
- Développement de nouveaux domaines de compétence;
- Diversité des dossiers.

Veillez faire parvenir votre CV à :

Lyne Barbeau
Directrice principale, Recrutement de cadres
514 393-4701
barbeau.lyne@rcgt.com

L'utilisation du masculin dans ce document pour désigner des personnes a pour seul but d'alléger le texte.